

Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

🕒 Publié le vendredi 22 juin 2018 15:19

📄 Affichages : 1332

| Imprimer |



Ce 25 mai, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) est entré en vigueur. Grâce à cette nouvelle disposition, vos données à caractère personnel seront encore mieux protégées et gérées.

L'a.s.b.l. "Contrat de rivière Dyle-Gette" qui édite une newsletter et organise diverses activités, possède un fichier de ses membres, partenaires, abonnés, etc... qui ont tous été en contact un jour ou l'autre avec l'association.

Vous appartenez à ce fichier et c'est en ce sens que vous recevez nos newsletters.

Aucune donnée sensible ou personnelle n'est jamais collectée par le site du CRDG. Nous avons toujours pris la protection de vos données privées très au sérieux. Nous ne les avons jamais communiquées à des tiers et ne les céderons jamais.

Les données qui vous sont demandées servent uniquement dans le cadre de votre inscription à notre Newsletter, pour l'inscription à nos activités, journées d'informations ou formations.

Il va de soi qu'à tout moment, vous pouvez vous désinscrire de nos listes et newsletters [via la page d'accueil de notre site](#) ou faire modifier vos données personnelles en envoyant un mail à web@crdg.be.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.